



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 081-218102572-20240311-2024DEL04-DE



**Date de la convocation :**  
5 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 24/04

**Membres Présents :**

David DONNEZ, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Bernard BENEZECH, Camille DEMAZURE, Franck GALINIÉ, Béatrice ALAUX, Emile DELPOUX, Nathalie COUVREUR, Patricia RAINESON, Laurence GAVALDA, Marie-Christine VABRE, Murielle COUPLET, Patrick SIRVEN, Georges MASSON, Vincent MARTY

**Membres excusés :**

Didier BUONGIORNO donne pouvoir à David DONNEZ  
Dalila GHODBANE pouvoir à Marie-Christine VABRE  
Benoît JALBY pouvoir à Jean-Marc SOULAGES  
Béatrice FARIZON pouvoir à Corinne PAWLACZYK  
Michel SALOMON pouvoir à Laurence GAVALDA  
Marjorie MILIN

**Membre(s) absent(s) :**

Christophe TAUZIN Patrick MARIE, Isabelle BETTINI

**Secrétaire :** Thierry CAYRE

Le quorum est atteint.

**Objet de la délibération**

**ACQUISITION EN  
VEFA D'UNE SALLE  
D'ACTIVITES  
RESIDENCE LES  
JARDINS DE SABO**

*Rapporteur : Jean-Marc SOULAGES*

Par délibération du 4 juillet 2022, le conseil municipal a décidé de la cession des parcelles AI 96 – AI 100 – AI 355 et AI 356 à la SAS PATRIMOINE en vue de la construction d'une résidence seniors partagée sur l'îlot dit « Albet ».

Les travaux ont débuté par la phase de démolition des constructions existante et se poursuivront par la construction de la résidence.

Au sein de la résidence, une salle commune de 47,04 m<sup>2</sup> est prévue. Cette salle présente un intérêt pour la commune de Saint-Juéry qui souhaite s'en porter acquéreur.

Aussi, il est proposé de conclure un contrat de Vente en l'État Futur d'Achèvement avec la SA PATRIMOINE pour l'acquisition de cette salle. Il est précisé qu'il ne sera pas souscrit de garantie financière d'achèvement.

Par ailleurs, au regard de la situation du bien, celui-ci sera soumis au régime de la copropriété à laquelle la commune sera partie prenante.

Le service d'évaluation domaniale a été saisi. Par avis rendu le 24/01/2024, le bien a été évalué à 164 500 € HT avec une marge d'appréciation de 10 %.

Considérant l'intérêt du projet global et l'intérêt de pouvoir disposer d'une salle dans la résidence seniors dans le but de conduire des activités d'initiative communale, il est proposé de faire l'acquisition de la salle pour un prix de 200 000 euros conformément aux négociations intervenues avec la SA PATRIMOINE.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,

- **Entendu le présent exposé,**

**Nombre de votants**  
26

**Votes :**  
*Adopté à l'unanimité*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DÉCIDE** d'acquérir sous la forme de la Vente en l'État Futur d'Achèvement une salle d'une surface de 47,04 m<sup>2</sup> incluse dans la résidence sénior construite sous la maîtrise d'ouvrage de la SA PATRIMOINE, au prix de 200 000 euros.

**DIT** qu'il n'est pas souscrit de garantie financière d'achèvement.

**PRÉCISE** que le bien est soumis au régime de la copropriété.

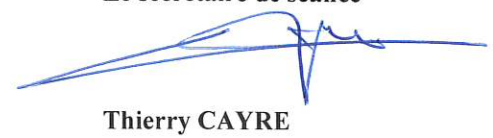
**Le Maire**



**David DONNEZ**



**Le secrétaire de séance**



**Thierry CAYRE**